

Code Famille :

Code Enfant :

Date réception :

ANNEE SCOLAIRE
2023/2024

FICHE de demande Protocole d'Accueil Individualisé
et/ou Accompagnement Projet Personnalisé
(annexe à la fiche sanitaire)

NOM, Prénom du représentant légal :

Téléphone Portable : Téléphone Fixe/Domicile :

@ courriel :

NOM, Prénom de l'enfant :

École ou établissement fréquenté :

J'autorise le professionnel référent à me contacter

1 - DOSSIER P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)

Avez-vous déjà un dossier P.A.I. en cours OUI NON

Préciser la nature (alimentaire, asthme, diabète, autres ...) :

Rappel : un dossier P.A.I. est valable 1 an en fonction de la date de la signature.

Si vous sollicitez pour votre enfant la mise en place ou la reconduction d'un P.A.I., alimentaire ou non, vous devez prendre rendez-vous avec :

- le/la Directeur (trice) de l'école de votre enfant afin de constituer le dossier.
- la Direction de l'établissement pour une inscription en M.A.C.-M.A.F. (*crèche familiale ou collective*)
- la Direction de la Jeunesse pour une inscription en Accueil de Loisirs (*pour tous enfants scolarisés dans le privé ou n'utilisant ni la cantine, ni le périscolaire*).

2 - ACCOMPAGNEMENT POUR UN ENFANT :
en SITUATION DE HANDICAP ou à des BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

VOTRE BESOIN :

- M.A.C.-M.A.F (Crèche)
- A.C.M. - Mercredi (Accueil de Loisirs)
- A.C.M. - Vacances scolaires (Accueil de Loisirs)
- Pause méridienne 11h30 – 13h30
- Périscolaire du matin 07h30 – 08h30
- Périscolaire du soir 16h30 – 18h00

Toute demande d'accompagnement sera soumise à la validation et aux moyens du service.

Des rencontres avec le référent pourront vous être proposées tout au long de l'accompagnement.

A : Le : Signature :